

ÉCOLE DU MOULIN



MODE DE VIE

2026-2027

À L'ÉCOLE DU MOULIN, VIVONS EN HARMONIE !

À l'école Du Moulin, nous nous engageons à offrir un environnement sécuritaire, bienveillant, harmonieux et inclusif pour tous les élèves et les adultes qui la fréquentent.

Le **mode de vie** est la manière de vivre, d'être et de penser d'un groupe d'individus. Il englobe les pratiques, les comportements, les besoins et il représente la façon de vivre quotidienne, basée sur certaines valeurs.

Tous les membres du personnel s'engagent à accompagner les élèves à mettre en pratique ce mode de vie par une éducation positive et par la recherche de solutions. L'**éducation positive** vise l'enseignement explicite et la modélisation des comportements attendus, tout en laissant place à l'erreur et au réajustement.

Comme principe directeur, l'école s'engage à mettre de l'avant le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.

De plus, l'école met l'accent sur le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

Finalement, l'équipe-école compte sur le soutien, la collaboration et la confiance des parents dans l'application de ce mode de vie.

Communication école-maison

La communication entre l'école et la maison joue un rôle essentiel dans le développement global de l'élève. Elle permet d'établir un lien de confiance entre le personnel de l'école et les familles, favorisant ainsi un climat scolaire positif et collaboratif.

En ce sens, l'école Du Moulin utilisera **Mozaïk portail Parents (ClicÉcole)** afin de permettre aux parents de recevoir rapidement des informations sur les comportements positifs ou les comportements nécessitant un suivi.

VALEURS ET ENGAGEMENT	COMPORTEMENTS ATTENDUS
1. Je suis respectueux.	1.1 J'ai une attitude, des paroles et des gestes respectueux envers les autres élèves et le personnel de l'école en tout temps, sur les lieux de l'école et dans le transport scolaire. 1.2. Je respecte l'autorité du personnel ainsi que les règles de fonctionnement de l'école et de la classe. 1.3 Je m'adresse aux adultes en utilisant « Monsieur ou Madame » et « vous ». 1.4 Je respecte les consignes demandées par tout le personnel de l'école. 1.5 Durant les heures de classe, je circule en silence. Durant les autres moments de la journée, je circule calmement. 1.6 Je me présente à l'école dans une tenue vestimentaire convenable. Mes vêtements n'affichent pas d'idées sexistes, racistes, violentes ou dégradantes. 1.7 Je prends soin du matériel et de l'environnement (ex: fournitures scolaires, mobilier, nature, bâtiment et cour d'école). 1.8 Je fais preuve de citoyenneté numérique* en tout temps. 1.9 Les casquettes, chapeaux ou autres couvre-chefs sont tolérés lors des déplacements, mais interdits dans les salles de classe. 1.10. Je ne pose aucun acte d'intimidation ou de violence.

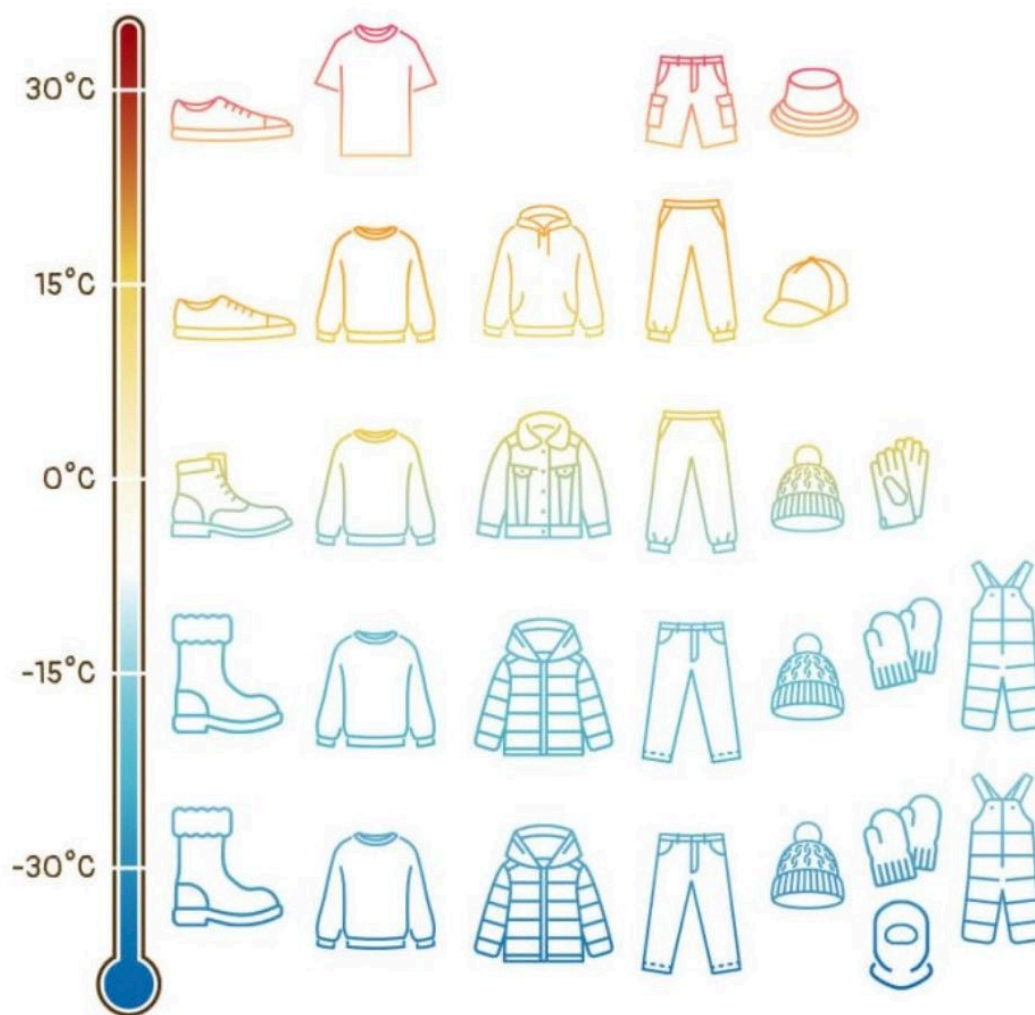
2. Je suis sécuritaire.	2.1 Au son de la cloche, je me dirige vers mon rang, mon local, au service de garde, à l'autobus et/ou à la maison sans tarder. 2.2 J'agis de manière sécuritaire selon mon niveau d'habiletés personnelles. J'utilise le matériel et les structures de façon sécuritaire. 2.3 Je respecte les limites du terrain de l'école et je joue aux endroits désignés. 2.4 Dans l'école, je me déplace en marchant. 2.5 Je m'habille selon le thermomètre vestimentaire* et je me fie au jugement de l'adulte. 2.6 Je porte des souliers ou des sandales appropriés en tout temps. Les sandales de plage de type «gougounes» sont interdites.
3. Je suis responsable.	3.1 J'ai tout le matériel nécessaire pour mes apprentissages. 3.2 Je m'engage à effectuer le travail demandé et à le remettre dans les délais prévus. 3.3 Je fais preuve de ponctualité en arrivant à l'heure à l'école et je respecte les échéanciers. 3.4 Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs, des montres intelligentes et autres appareils mobiles personnels est interdite. 3.5 Lorsque j'apporte du matériel de sport ou des jeux de la maison, j'en assume la responsabilité et je partage (aucun objet de valeur ni d'échanges).

*1 Définition de la citoyenneté numérique:

La citoyenneté numérique est la capacité de naviguer dans les environnements numériques de manière sécuritaire et responsable ainsi que de s'engager activement et respectueusement dans ces espaces. (habilomedias.ca)

Conformément au *Règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire* (MEQ, 2025), l'élève doit respecter la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux.

*2 Thermomètre vestimentaire:



Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.

NON-RESPECT DU MODE DE VIE

****Il est important de noter que le contexte, les motivations de l'élève, sa maturité affective, le nombre de personnes affectées et le caractère répétitif des comportements influencent les interventions de l'adulte.***

Communications via Mozaïk (ClicÉcole)

L'information concernant le non-respect du Mode de vie de l'école sera communiquée principalement via **Mozaïk portail Parents (ClicÉcole)**, sous l'onglet Messages. Selon la situation, l'équipe-école continuera d'utiliser divers moyens de communication (courriels, appels téléphoniques, agenda, etc.).

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Tout comportement d'intimidation ou de violence sera traité selon le *Plan de lutte* de l'école. Pour nous signaler une situation préoccupante, nous vous invitons à remplir le *Formulaire de signalement* se trouvant sur le site Web de l'école.

Suspension

Une suspension (interne ou externe) pourrait s'appliquer selon la gravité des comportements et selon la décision prise par la direction de l'école. En lien avec toute suspension, un geste réparateur sera exigé. Dans le cas d'une suspension à l'externe, le retour à l'école se fera en présence du parent et de la direction.

Exemples de comportements	
• Toutes formes de violence physique ou verbale • Menaces ou insultes • Bataille • Vol	• Taxage • Possession d'objets qui représentent une menace pour la sécurité d'autrui • Vandalisme • Cyberintimidation
Interventions possibles	
1. Excuses verbales ou écrites 2. Geste réparateur 3. Réflexion 4. Contrat d'engagement (feuille de route) 5. Rencontre avec la TES ou autre professionnel	6. Retenue éducative 7. Suspension interne ou externe 8. Tâche éducative portant sur la prévention de l'intimidation et de la violence 9. Rencontre avec la direction et les parents 10. Rencontre avec un policier communautaire

RÉSUMÉ DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Conflit : Opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (*Loi sur l'instruction publique, art. 13*).

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (*Loi sur l'instruction publique, art. 13*).

Lorsqu'on parle de violence ou d'intimidation, il y a **trois (3) caractéristiques** importantes que l'on doit observer :

- un **geste intentionnel** : l'élève instigateur le fait de façon volontaire, il a l'intention de blesser l'autre personne par ses gestes ou ses paroles.
- un **geste répétitif** : les gestes intimidateurs sont posés plusieurs fois envers une même personne.
- un **déséquilibre du rapport de force** : l'élève instigateur est plus fort physiquement et/ou psychologiquement (facilité à s'exprimer, à répliquer, à manipuler, désir de contrôle) que la victime.

L'équipe-école s'attend à ce que tous les élèves de l'école Du Moulin adoptent une attitude de respect envers les autres et ne posent aucun geste d'intimidation et/ou de violence.